

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 26 septembre 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **26 septembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulle).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulle</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulle</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Livardun</i>	MME DILLMANN – M. HUET – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

**N°15 – DA du 26/09/2019**

**Rapporteur : M. GRANDBASTIEN**

**Délégation des Aides à la pierre  
Programmation 2019 de logements locatifs sociaux**

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey est délégataire de compétence des aides à la pierre pour la période 2013-2018 et pour l'année 2019 par prorogation. A ce titre, elle décide de l'attribution des aides de l'Etat aux opérations de logements sociaux produits sur son territoire.

Une programmation annuelle est fixée par la Communauté de Communes pour l'exercice 2019, priorisant les opérations répondant aux objectifs de son 4<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat qui prévoit notamment une production de **70 logements locatifs sociaux par an**.

Les dotations de l'Etat sont maintenues sur la base d'un montant moyen de subvention 7 644 € par PLA-I proposés.

Pour mémoire, il est attendu en fonction des opérations, un minimum de 30 % de logements financés par ce type de prêt PLA-I, destinés aux populations les plus

précaires, exception faite des petites opérations pour lesquelles une dérogation peut être proposée.

2 opérations sont d'ores et déjà identifiées pour cette année, nécessitant des agréments en 2019 :

- Dans le cadre du projet de reconversion du quartier du Rond Chêne à Liverdun, il est prévu la construction de 12 logements par l'usage de Prêt Social de Location-Accession (PSLA). Ce type de prêt nécessite les agréments du délégataire des aides à la pierre de l'Etat. Il est ainsi proposé d'affecter 12 agréments PSLA à Meurthe-et-Moselle Habitat sur la programmation 2019, conformément à la demande de financement adressée à la Communauté de Communes en tant que délégataire des aides à la pierre.
- La commune de Frouard a proposé au Bailleur Social SLH, l'acquisition de 4 logements à rénover dont elle était propriétaire. Ces logements sont répartis en 1 PLAI et 3 PLUS.

Il sera donc réservé une enveloppe de crédits délégués de l'Etat de 7 644 €.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer,**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission Habitat et Urbanisme du 6 septembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la programmation de logements sociaux établie pour 2019 dans le cadre de la délégation des aides à la pierre conformément au tableau ci-joint.

**AUTORISE** le Président à notifier aux bailleurs les décisions d'attribution et d'agréments et de signer toutes les conventions liées à ces opérations.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

---

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC